Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DELIBERATION N° 01/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 A 09H00 A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONTJOLY

PORTANT RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LES ENGAGEMENTS DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Conseillers Présents : 34

Nombre de Procuration: 03

Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 37

Vote:

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS: Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Serge BAFAU (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Sandrine JACQUES-GAÏL (présentiel) - Elainne JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES: - Louis-Mike CALUMEY→ Procuration à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUDI→ Procuration à Serge SMOCK — Eugène EPAILLY→ Procuration à Serge FÉLIX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS: Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikaël MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER - Eliodore TORVIC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

1

Date de reception prefecture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont ses articles L5211-6 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié :

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL :

Vu la délibération N° 78-2015-CACL portant approbation du plan de financement de l'assistance à maitrise d'ouvrage relative à la réalisation d'une nouvelle Installation de stockage de déchets non Dangereux ;

Vu la délibération N° 79-2015-CACL portant approbation du plan de financement de l'étude portant sur la pré-qualification de sites pour une nouvelle Installation de stockage de déchets non Dangereux ;

Vu la délibération N° 100-2017-CACL portant validation de l'établissement de l'Installation de stockage de déchets non Dangereux sur le site B 4-3, parcelle AT 003, commune de Macouria, pour la conclusion d'une convention d'occupation longue durée ;

Vu la délibération N° 18-2018-CACL portant déclaration d'intention et de concertation sur le projet l'Installation de stockage de déchets non Dangereux sur la commune de Macouria ;

Vu la délibération N° 90-2018-CACL portant bilan de la procédure de concertation relative au projet d'Installation de stockage de déchets non Dangereux sur le site B 4-3 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Environnement Déchets du mardi 19 janvier 2021 :

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 01/2021/CACL** relatif à l'approbation du rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable : les engagements de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de ce **Rapport N° 01/2021/CACL** relatif au Rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique, Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210211-01-AP-21-CACL-DE Date de télétransmission : 26/02/2021 Date de réception préfecture : 26/02/2021